

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 13 Décembre 2023** à 18h00 Salle polyvalente de la maison des Associations de la Clochette, Avenue Gounod à Douai que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 44

Présents : (titulaires et suppléants) 31

Absents : 6

Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 29

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Rudy DILLIES - Muriel DOUDOK - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Philippe ROSZYK - Robert STRZELECKI.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Eric CHASSAGNE suppléant de Delphine GUINEZ.

Etaient présents par procuration : 7

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE donne pouvoir à Jean-Michel SIECZAREK - Lionel FONTAINE donne pouvoir à Jessica TANCA - Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Maryline LUCAS - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à François CRESTA - Julien QUENNESSON donne pouvoir à Claude HEGO.

Pour DOUAISIS AGGLO : Arnaud GLABIEN donne pouvoir à Robert STRZELECKI.

Etaient absents et excusés : 6

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Lisiane DUBUS - Florence GEORGES - Franck VALEMBOIS - Jean Michel SZATNY.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL PUBLIC DU SMTD

Monsieur le Président rappelle que créé en 1992, l'Amicale des Syndicats réunit l'ensemble du personnel public du SMTD et a pour but :

1. D'entretenir des liens de confraternité et de solidarité entre tous ses membres,
2. De manifester sa sympathie à l'occasion d'événements heureux ou malheureux touchant l'un de ses membres (mariage, naissance, décès etc...),
3. D'organiser des manifestations culturelles, sportives et festives au profit de sa caisse ou de ses membres (arbre de Noël pour les enfants, repas conviviaux pour les adhérents, participation sur les achats de billetteries, etc...),
4. De favoriser le départ en vacances du plus grand nombre d'agents quel que soit leurs revenus et leurs compositions familiales

Le SMTD verse en début d'année une subvention à l'Amicale destinée à participer à son fonctionnement annuel. Cette subvention permettra à l'amicale de maintenir et renforcer son offre culturelle, sociale et divertissante auprès du personnel. Elle a été revalorisée à 15 000€ en 2023 pour tenir compte du développement du service VAE.

Pour 2024, 2 agents viendront renforcer les équipes VAE.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 29 Novembre 2023.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider l'attribution d'une subvention d'un montant de 16.700€.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 44

Nombre de votants : 38

Suffrage exprimé : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 16.700€ à l'Amicale du Personnel.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Rudy DILLIES

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_3-DE